



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux, du mois de septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 32

Date de convocation : 27/08/2025

PRESENTS : M. Michel LAFONT, M. Jean-Pierre BALAS, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck de SAINT ROMAN, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, M. Michel GLINEL, M. Olivier GRASSI, Mme Flavie HERPIN, Mme Véronique HULMEL, Mme Sarah IUNG, M. Patrice KARCHER, Mme Nelly LAVILLE, Mme Mathilde LEJEUNE, Mme Cécile LEMARCHAND, Mme Myriam LETELLIER, M. Didier LHERMITE, M. Mickaël LHOTELLIER, M. Dominique MARIE, Mme Cécile PARENT, M. Thierry PITEL, M. François THORETTON, M. François TOUYON, Mme Laurence TROLET, Mme Marie-Claude VERGNAUD,

POUVOIRS : M. Cyril AUBERT-GEOFFROY à Mme Mathilde LEJEUNE, M. Jérôme BENOIST à Mme Myriam LETELLIER, Mme Sabrina SERGEANT à M. François TOUYON, Mme Agnès SOLT à M. Jean-Pierre BALAS,

ABSENT : Mme Lalia LESAGE, M. Benoît VICTOR

Secrétaire de séance : M. François TOUYON,

Présents : 26

Votes exprimés : 30

0-1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. François TOUYON, est élu secrétaire de séance

1. FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Le conseil municipal a

1.1. Adopté le procès-verbal du 25 juin 2025

à l'unanimité

1.2. Autorisation de prise en charge par Thue et Mue des frais de déplacements et remboursement par Montélimar Agglomération

donné mandat spécial à Monsieur le Maire pour participer à la Conférence des élus organisée par Montélimar Agglomération le 11 septembre 2025, en tant qu'intervenant en ouverture et en clôture de la séance, dans le cadre des travaux d'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

approuvé la prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration afférents, aux frais réels et sur justificatifs,

dit qu'un titre de recette sera émis à l'encontre de Montélimar Agglomération afin que cette dernière rembourse intégralement la commune de Thue et Mue,

29 voix POUR

1 Abstention (M. François THORETTON)

2. ENVIRONNEMENT

Le conseil municipal a

2.1. Projet AGRIAL

donné un avis favorable

demandé au porteur de projet d'étudier les différentes demandes en termes d'intégration paysagère, biodiversité et pollution lumineuse

à l'unanimité

2.2. Accord de confidentialité relatif au projet photovoltaïque au sol du Mesnil Patry

approuvé l'accord de confidentialité joint entre la société Enoé Développement, Enercoop Normandie et la Commune de Thue et Mue,

précisé que le présent accord est conclu pour une durée de deux ans, avec une obligation de confidentialité maintenue durant un an après sa résiliation, et qu'il est soumis au droit français.

27 voix POUR

3 Abstentions (Mme Flavie HERPIN et MM. François THORETTON et Franck de SAINT ROMAN)

3. BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

Le conseil municipal a

3.1. Acquisition des parcelles le long du Chironne

autorisé le maire ou son représentant à signer les actes d'acquisition desdites parcelles pour un montant de 8 € par m² soit 855,36 € pour la parcelle AI106, 1349,76 € pour la parcelle AI103 et 648 € pour la parcelle AI113, **dit** que les frais d'acquisition seront à la charge de la commune,

à l'unanimité

Michel LAFONT
Le Maire

